





DISPOSITIF DE VALIDATION DES COMPETENCES DE BIBLIOTHECAIRE FORMATEUR DES PUBLICS NIVEAU 1

RAPPORT SESSION 2020



Sommaire

A. Les conditions de mise en place du dispositif	p.3
B. Les épreuves de la validation des compétences	p.4
C. La session 2020 de validation des compétences de bibliothécaire formateur des publics de niveau 1	p.6
D. Les remarques et recommandations des commissions d'évaluation	p.10

Dans l'exercice de son activité, le bibliothécaire formant les publics de son établissement consolide des compétences spécifiques. Leur reconnaissance est désormais possible grâce au dispositif proposé par le collectif constitué par le réseau des CRFCB¹, celui des URFIST² et l'ENSSIB³. Ce dispositif offre pour les bibliothécaires formateurs de publics un parcours de formation d'une part, et une validation des compétences d'autre part.

Un site commun a été mis en place, à l'adresse suivante : https://bibliothecaire-formateur.fr/

A. Les conditions de mise en place du dispositif

Le réseau des CRFCB, celui des URFIST et l'ENSSIB proposaient chacun des formations de formateurs depuis plusieurs années, répondant ainsi à une demande des établissements et des stagiaires. Depuis 2018, ils se sont associés pour proposer un parcours complet de formation à destination des bibliothécaires formant leurs publics, qu'ils soient débutants ou non dans cette activité de formateur. Un groupe de travail s'est constitué avec ces trois acteurs de la formation, ainsi que des représentants de SCD, pour définir les contours du dispositif.

Il était prévu dès le départ que ce parcours soit accompagné d'une validation des compétences pour les bibliothécaires qui le souhaitent. Cette validation concerne pour l'heure uniquement le niveau 1, et s'adresse donc aux formateurs animant des formations dont ils n'ont pas nécessairement créé le contenu ou le déroulé. La première session de validation des compétences de bibliothécaire formateur des publics de niveau 1 s'est tenue en 2020, malgré les obstacles dus à la crise sanitaire. Ce rapport revient sur son organisation qui évoluera dès la session 2021 afin de prendre en considération les remarques formulées par les commissions d'évaluation et les candidats. Les candidats sont donc invités à lire avec attention le nouveau dossier qui sera proposé pour la session 2021 ainsi que les documents qui seront mis à leur disposition sur le site https://bibliothecaire-formateur.fr/

Ce parcours et cette validation ont été conçus pour soutenir le fort développement de l'offre des bibliothèques en matière de formation des usagers, qu'il s'agisse d'appui à la pédagogie pour les bibliothèques universitaires, de formation à destination des personnes du réseau des bibliothèques départementales ou d'ateliers tout public en bibliothèques municipales ou intercommunales. Toutes ces actions posent de façon plus prégnante la question des compétences nécessaires aux bibliothécaires pour former les publics.

Le parcours comme la validation s'appuient sur le référentiel de compétences suivant :

Pour le niveau 14

Compétences visées par le parcours de formation	Compétences visées par la validation des compétences
	approfondir régulièrement ses connaissances professionnelles et compétences pédagogiques
s'approprier le scénario pédagogique d'une formation	s'approprier le scénario pédagogique d'une formation
transmettre le contenu d'une formation	transmettre le contenu d'une formation
effectuer le suivi d'une formation, en évaluer la qualité	effectuer le suivi d'une formation, en évaluer la qualité
communiquer efficacement	communiquer efficacement
interagir avec son auditoire	interagir avec son auditoire
animer et gérer un groupe	animer et gérer un groupe

¹ Centres régionaux de formation aux carrières des bibliothèques

_

² Unités régionales de formation à l'information scientifique et technique

³ Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques

⁴ La liste des compétences a évolué en 2021.

Pour le niveau 2

Compétences visées par le parcours de formation

concevoir le scénario pédagogique d'une formation

utiliser des outils de pédagogie innovante

Il n'existe pas pour l'instant de validation des compétences pour le niveau 2. Les partenaires organisateurs conservent cependant l'objectif de proposer à court terme une validation pour ce niveau.

Le parcours se compose à la carte, chacun allant chercher, dans l'offre des CRFCB, des URFIST et de l'ENSSIB, les formations qui l'intéressent.

B. Les épreuves de la validation des compétences

La validation des compétences se déroule en deux temps : la constitution d'un dossier, puis un entretien pour les candidats ayant satisfait aux exigences du dossier.

1. Le dossier⁵

Le dossier permet de comprendre et d'évaluer la manière dont le candidat met à jour et entretient ses compétences, et la façon dont il envisage son activité de formateur. Le dossier comprend, pour la session 2020 :

- le bilan personnel de l'activité de formateur du candidat ;
- son parcours de formation en tant que formateur et ses participations à des groupes de travail portant sur la formation des publics ;
- le tableau synthétique des formations dispensées par le candidat
- une attestation d'activité par le responsable de la formation des usagers ou le responsable hiérarchique.

Le dossier évalue en particulier la compétence n°1 « enrichir régulièrement ses compétences professionnelles, ses compétences pédagogiques et sa pratique ». Il donne également aux évaluateurs de premiers éléments sur l'expérience de formateur du candidat et sa capacité à mener une réflexion sur sa pratique.

Les critères d'évaluation sont les suivants :

- l'investissement du candidat dans un dispositif de formation de l'établissement ;
- l'analyse par le candidat de sa progression dans sa pratique de formateur ;
- le maintien de ses compétences par le candidat par des formations régulières ou par une veille professionnelle :
- la participation à des échanges professionnels dans les domaines concernés.

Les évaluateurs s'appuient notamment sur :

- le nombre d'heures de formation dispensées et de publics formés : le nombre d'heures de formation s'apprécie en fonction du contexte (type d'établissement, taille de la bibliothèque, volume du public desservi par la bibliothèque d'exercice, etc.) ;
- la pertinence des éléments de contenu par rapport aux objectifs de la validation : le contenu du dossier doit être centré sur la formation des publics ;
- l'apport réflexif sur la pratique de formateur : les compétences de formateur sont-elles bien décrites ? Le candidat exprime-t-il comment il est devenu formateur ? Comment il a fait évoluer sa pratique ? Ce qu'il essaie de mettre en place dans ses formations ?

Le respect de la forme est également pris en compte dans l'évaluation.

⁵ La constitution du dossier a été légèrement modifiée pour la session 2021.

Si la commission d'évaluation considère que le dossier est en adéquation avec les compétences visées, le candidat est convoqué à l'entretien. Dans le cas contraire, le candidat reçoit des éléments de précision motivant la décision des évaluateurs.

2. La présentation d'une séquence de formation et l'entretien avec les évaluateurs⁶

Cette épreuve orale dure 30 minutes, et est composée de deux temps : le candidat se présente brièvement, puis expose et analyse, durant 20 minutes, une situation de formation tirée de son expérience professionnelle. Un échange de 10 minutes a ensuite lieu avec les évaluateurs ; les questions portent sur la pratique de formateur du candidat et comprennent des mises en situation.

La présentation de la séquence de formation par le candidat

compétence évaluée	critères	déroulé
S'approprier le scénario pédagogique d'une formation	.identification des compétences visées par la formation .identification des étapes pédagogiques de la séquence .prise en compte et préparation des éléments pédagogiques et matériels	Choisir une séquence de formation et en décrire l'organisation (nombre de personnes, durée, matériel) et le déroulé Décrire et justifier le scénario pédagogique (progression, articulation présentations / pratique) mis en place pour la formation choisie
Transmettre un contenu de formation	.adaptation des modalités pédagogiques aux objectifs, au contexte et au public .explication argumentée de la méthode pédagogique utilisée .connaître et présenter des alternatives à la méthode utilisée	Choisir un contenu de la séquence de formation choisie Décrire, expliquer et justifier les méthodes pédagogiques mises en place pour le transmettre
Effectuer le suivi de la formation / analyser, évaluer la qualité de la formation	repérer les points à améliorer d'une formation, d'ordre pédagogique ou technique évaluer les acquis / la progression des apprenants évaluer les conditions matérielles de la formation capacité à avoir une analyse critique	Décrire les difficultés rencontrées et proposer des remédiations Décrire les modalités d'évaluation orales, écrites qui ont été proposées et les résultats de cette évaluation

L'entretien avec les évaluateurs

compétence évaluée	critères	déroulé
Communiquer efficacement et interagir avec son auditoire	prise de parole face à un auditoire qualité des échanges et du dialogue adaptation à ses interlocuteurs	Entretien avec les évaluateurs portant sur la pratique de formation du candidat, et destiné à apprécier également la capacité à nouer un dialogue; cet échange comprend des mises en
Animer et gérer un groupe	situations, afin d'évaluer la pratique candidat en matière d'animation de groupe. Création d'une dynamique de groupe Les évaluateurs s'appuie aussi pour entretien sur le dossier d'appréciation parcours professionnel du candidat.	

⁶ Les critères et modalités d'évaluation ont été reprécisés pour la session 2021.

3. La constitution des commissions d'évaluation

Chaque commission est constituée de trois personnes dont :

- un ou deux membre(s) des CRFCB, des URFIST ou de l'ENSSIB,
- un ou deux responsable(s) de la formation des publics,
- un ou aucun formateur aguerri.

Le représentant du collectif des organisateurs est le président de la commission.

C. La session 2020 de validation des compétences de bibliothécaire formateur des publics de niveau 1

A compter du 31 mars 2020, les candidats ont pu télécharger depuis le site dédié https://bibliothecaire-formateur.fr/ les dossiers de candidature ; la date limite de dépôt des dossiers complétés était fixée au 30 juin 2020.

Les CRFCB ont été les opérateurs principaux des sessions de validation, pour l'organisation et l'accueil des candidats. Les convocations ont été envoyées aux candidats en septembre, pour des oraux qui se sont déroulés entre le 5 et le 30 novembre 2020 selon les régions. Une commission d'harmonisation s'est tenue le 2 décembre 2020, et les résultats définitifs ont été transmis aux candidats le 15 décembre, et publiés sur le site https://bibliothecaire-formateur.fr/.

1. Les candidats

Le nombre de candidats ayant déposé un dossier de demande de validation des compétences pour cette première année du dispositif de validation est honorable ; deux régions regroupent cependant la moitié des candidats.

Répartition des candidats par région

région	nombre de candidats
Grand Est	32
Auvergne-Rhône Alpes	11
Occitanie	8
Hauts-de-France	8
lle-de-France	6
Sud et Corse	6
Bretagne et Pays de la Loire	5
Normandie	5
Outre-Mer	5
Centre Val de Loire	4
Aquitaine	1
TOTAL	91

91 candidats au total ont déposé un dossier. Ils sont issus de 39 établissements différents ; 5 candidats sont issus de bibliothèques de collectivités territoriales. La région Grand Est, desservie par le CRFCB Médial, porteur historique du projet, regroupe le plus grand nombre de candidats

Répartition par catégorie

Corps	Nombre de candidats
С	5
В	65
A	21
TOTAL	91

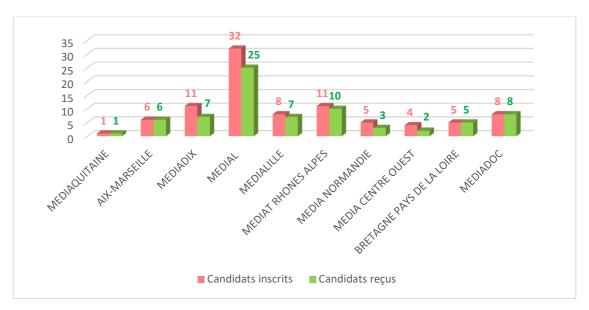
2. Les résultats

Sur 91 dossiers déposés, 80 ont été jugés conformes aux exigences pour un passage des candidats à l'oral, soit un taux d'admissibilité de 88 %.

A l'issue des entretiens, 74 candidats ont été déclarés reçus à cette validation, soit un taux de réussite de 92,5 % des admissibles et 81,5 % des inscrits.

rágian	admissibles		reç	us
région	oui	non	oui	non
Grand Est	28	4	25	3
Auvergne-Rhône Alpes	11	0	10	1
Occitanie	8	0	8	0
Hauts-de-France	7	1	7	0
Ile-de-France	5	1	4	1
Sud et Corse	6	0	6	0
Bretagne et Pays de la Loire	5	0	5	0
Normandie	3	2	3	0
Outre-Mer	4	1	3	1
Centre Val de Loire	2	2	2	0
Aquitaine	1	0	1	0
TOTAL	80	11	74	6
En pourcentage des admissibles	88 %	12 %	92,5 %	7,5 %
En pourcentage des inscrits			81,5 %	18,5 %

Si l'on adopte une vue par <u>centre organisateur</u>, on obtient la représentation suivante :



3. Les membres des commissions d'admissibilité et d'admission

centre organisateur	membres des commissions pour l'admissibilité et l'admission
Médiadix	1. Christophe Pavlidès / Karin Moellon
	2. Nathanaël Butticker
	3. Catherine Tellaa
MédiaLille	1. Catherine Crépin / Solange Houssin
	2. Corinne Leblond
M/ II - DI A	3. Charlotte Varin / Adrien Barbe
Médiat Rhône Alpes	1. Odile Nguyen
	2. Elisabeth Noël
NA A ALIGN	3. Jean-Baptiste Monat
Médial	1. Vincent Deyris
	2. Mathilde Barthe / Magali Risch / Noël Thiboud3. Anne Romain / Damien Laplanche / Marianne Bégin
Média d'0c	·
iviedia d 00	 Florie Boy / Amélie Barrio Sandrine Chapoulie / Audry Bettant
	3. Charlotte Hénard / Ophélie Carreras
Média Normandie	Catherine Tellaa
Wedia Normanale	2. Christophe Boudry
	3. Louise Daguet / Priscilla Quinet
CFCB Bretagne Pays de la Loire	Florence Thiault / Sophie Gonzalès
	2. Marc Bergère / Florence Thiault
	3. Sophie Gonzalès / Muriel Pénichon / Marie-Dominique Pinel
Médiaquitaine	1. Catherine Tellaa
	2. Frédéric Duton
	3. Marina Dinet
CRFCB Aix-Marseille	1. Véronique Palanché
	2. Nicolas Hochet
	3. Béatrice Prioron-Pinelli

Média Centre Ouest	1. Catherine Tellaa
	2. Frédéric Duton
	3. Marina Dinet

Face à la situation de crise sanitaire liée à la COVID-19, les partenaires porteurs du dispositif se sont organisés afin de maintenir les épreuves dans les meilleures conditions et dans le respect des règles sanitaires et de distanciation. Des aménagements ont eu lieu afin d'accueillir les candidats et les membres des évaluateurs en toute sécurité et des visioconférences ont souvent été mises en place. Très peu de problèmes techniques se sont posés. Certains candidats ont été appelés à passer la validation dans un autre centre que leur CRFCB de rattachement, lorsque des raisons d'organisation l'imposaient.

Une réunion d'harmonisation s'est tenue le 2 décembre 2020 avec tous les présidents de jury afin d'établir la liste officielle des reçus.

Un échange individuel a été proposé aux candidats non admis, afin de leur apporter des compléments d'explication et de les aider à préparer une éventuelle nouvelle candidature.

L'ensemble des candidats a été destinataire en février 2021 d'un questionnaire permettant d'indiquer aux porteurs de ce projet les points positifs du déroulement de cette session de validation des compétences, ainsi que les points à améliorer pour les sessions ultérieures.

D. Les remarques et recommandations des commissions d'évaluation

1. Impressions générales

Il est attendu que les candidats respectent le formalisme demandé. Dans le dossier notamment, les évaluateurs ont pu relever un nombre de pages supérieur à ce qui était imposé pour le rapport du candidat ; certains candidats ont signé eux-mêmes la partie réservée à la signature du responsable de la formation des publics ou du supérieur hiérarchique.

Il est important de préciser qu'il s'agit d'une validation de compétences dans le cadre bien précis de la formation des publics. Aussi, les candidats qui s'attardent sur leur fonction de responsable de la formation des usagers ou des personnels ont été considérés comme hors sujet.

Les commissions ont auditionné des candidats dont le niveau s'est révélé très inégal. En effet, certains possédaient déjà les compétences relevant du niveau 2, alors que d'autres ont montré plus de difficultés à faire reconnaître les compétences nécessaires à la validation du niveau 1. A de très rares exceptions près, les entretiens ont été des moments très agréables d'échanges et de partage d'expérience entre les participants et les membres des commissions.

Durant l'entretien, les notes personnelles étaient autorisées et les candidats avaient le choix d'utiliser un support de présentation lorsque l'oral se faisait en présentiel (diaporama, exemples de documents présentés aux étudiants, etc.).

Des adaptations seront mises en place dès la session 2021, de manière à éviter certaines difficultés qui se sont posées lors de la session 2020, et notamment (sans exhaustivité) :

- un dossier de candidature mieux adapté aux professionnels exerçant en lecture publique,
- des indications précises de police et de taille de caractère à respecter impérativement pour la rédaction du rapport du formateur,
- la communication de grilles de critères et d'indications plus précises quant au déroulé de l'épreuve orale.

2. Sur la durée de l'épreuve d'admission

Les 20 minutes de présentation doivent être majoritairement consacrées à l'exposé d'une séquence de formation et à l'analyse de cette séquence. Si elles ont été bien utilisées par la plupart des candidats, certains ont passé trop de temps – parfois plus de la moitié des 20 minutes – à retracer leur carrière en bibliothèque, ou au contraire ne se sont pas du tout présentés avant de démarrer l'exposé de leur séquence de formation.

Il faut par ailleurs rappeler qu'il est attendu un retour réflexif de la part du candidat, par exemple : quels éléments ont fonctionné ou au contraire ont trouvé leurs limites auprès des publics ? quelles remédiations ont pu ou pourraient être proposées ?

Il est apparu par ailleurs que le découpage du temps de l'épreuve orale entre cette présentation de 20 minutes et les 10 minutes de questions n'est pas adapté : les évaluateurs auraient souhaité disposer de plus de temps pour échanger avec les candidats.

A compter de la session 2021, la présentation du candidat sera réduite à 15 minutes maximum et l'entretien sera porté à 15 minutes également.

3. Sur la présentation de la séquence de formation

Quasiment tous les candidats ont choisi de présenter une séquence de formation à la méthodologie de la recherche documentaire, mais il convient de préciser que ce thème n'est pas obligatoire. Il est important de rappeler que cette présentation ne consiste pas à former les membres des commissions, mais bien à présenter une démarche, un contenu, des objectifs, une progression, une analyse d'une séquence de formation animée devant des usagers. Environ un tiers des candidats s'est appuyé sur un support pour ce temps de présentation – support non obligatoire, rappelons-le.

4. Conseils complémentaires pour les futurs candidats

Cette validation des compétences n'est pas un concours : le nombre de reçus n'est pas limité. L'enjeu est de démontrer que l'on détient les compétences requises. Toutefois, cette validation se prépare aussi bien pour la phase d'admissibilité que pour celle d'admission. Il est indispensable de structurer son propos, de bien gérer son temps et de mener une démarche réflexive sur sa pratique de formateur et sur les outils utilisés en formation. Une attention particulière doit être apportée à l'expression et à la précision des termes utilisés ; il peut de ce fait être très utile de se faire relire par des collègues.

Outre les informations disponibles sur le site https://bibliothecaire-formateur.fr/, les candidats ne doivent pas hésiter à se rapprocher de leur CRFCB de rattachement pour tout renseignement⁷. Nous attirons simplement l'attention des candidats sur le fait que les CRFCB, l'ENSSIB et les URFIST étant organisateurs de la validation, ils ne sauraient proposer d'entraînements aux épreuves.

https://cestpasdemainlaveille.com/2021/02/12/validation-des-competences-de-bibliothecaire-formateur/#more-4642.

⁷ On peut signaler également l'initiative d'une candidate de Lilliad : un billet a été rédigé sur le blog de veille professionnelle des BU de Lille, *C'est pas demain la veille*, afin de faciliter les échanges entre les participants à ce dispositif. Ce billet est disponible sous le lien suivant :

